



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Stratégie triennale en matière de réconciliation (2024-26)



DÉCEMBRE 2023

Introduction

En décembre 2015, la Commission de vérité et réconciliation a publié son rapport final. Ce rapport comprenait l'appel à l'action 92, qui demandait aux entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation et d'appliquer ses normes et ses principes à leurs politiques organisationnelles et principales activités opérationnelles qui touchent les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources.

Le 18 juillet 2018, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'est engagée à contribuer à la réconciliation, reconnaissant les injustices qui se sont produites dans le passé au Canada ainsi que la nécessité de construire un avenir meilleur en relevant les défis qui se posent aujourd'hui.

La sensibilisation et la création d'une solide base de reconnaissance et de respect ont été les fondements du cheminement de la SGDN vers la réconciliation. Les mesures qui seront prises au cours des prochaines années seront essentielles pour démontrer que la SGDN respecte véritablement son engagement de promouvoir la réconciliation.

La *Politique sur la réconciliation* (2019) avait comme but de faire évoluer la SGDN au niveau de son noyau structurel en modifiant ses politiques de manière à ce qu'elles reflètent les valeurs des collectivités, en restructurant les modèles de gouvernance, en créant plus de postes de direction réservés aux Autochtones et en créant des structures de responsabilité claires grâce auxquelles les voix des communautés touchées pourront être entendues et induire des changements organisationnels.

Pendant que la SGDN poursuit son cheminement vers la réconciliation, il sera important que nous planifions de manière stratégique et réfléchie les moyens que nous entendons prendre pour continuer de remplir ou dépasser nos engagements visant à cocréer un avenir meilleur pour tous les êtres de la Création. L'apprentissage, l'action, les relations et la guérison sont les quatre domaines clés qui nous aideront à maintenir notre élan.

La stratégie de réconciliation de la SGDN pour la période 2024-26 comprendra les activités suivantes :

2024

- » Élaborer un cadre sur le savoir autochtone et la réconciliation pour éclairer le projet de Centre d'expertise;
- » Travailler avec les ressources humaines (RH) pour évaluer dans quelle mesure les politiques sur le savoir autochtone et la réconciliation sont intégrées dans les pratiques et procédures des RH;
- » Mettre en place un groupe de travail interne sur la réconciliation qui se réunira chaque trimestre;
- » Élaborer un plan de travail pour la restructuration de la composition du Conseil des aînés et des jeunes, qui reflétera le choix du site effectué;
- » Cocréer un plan de mise en oeuvre de la *Déclaration sur l'eau* qui intègre le savoir autochtone;
- » Créer une matrice de suivi pour déterminer dans quelle mesure les engagements pris dans les politiques sur le savoir autochtone et sur la réconciliation ont été remplis relativement aux domaines de travail prioritaires tels que l'évaluation de l'impact, la viabilité, l'ingénierie et la conception, la sûreté sociale et le cadre d'évaluation du consentement;
- » Élargir la portée des évaluations sur les efforts de réconciliation en incluant les objectifs de la *Déclaration sur le développement durable* et la *Déclaration sur l'eau*;
- » Faire progresser l'apprentissage sur la réconciliation avec nos relations externes existantes, y compris dans les régions hôtes potentielles;
- » Procéder à un examen tous azimuts de la mise en oeuvre de la *Politique sur la réconciliation*, qui comprendra un inventaire des meilleures pratiques utilisées par la SGDN;
- » Collaborer à l'élaboration d'une stratégie de sélection d'un site pour le stockage à long terme des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible, qui tiendra compte des enseignements tirés du processus de réconciliation et du savoir autochtone.

2025

- » Restructurer la composition du Conseil des aînés et des jeunes afin qu'elle reflète le site sélectionné;
- » Élargir le programme de formation sur les relations autochtones afin d'y inclure les enseignements se rapportant aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) et à la manière dont ils éclairent la mise en oeuvre du mandat de la SGDN;
- » Continuer de soutenir l'apprentissage sur la réconciliation avec nos relations externes existantes, y compris celles de la région hôte;
- » Publier un examen tous azimuts de la mise en oeuvre de la *Politique sur la réconciliation* et intégrer la croissance et l'apprentissage de la SGDN dans la politique;
- » Élaborer avec l'équipe des relations gouvernementales un plan de travail pour l'élaboration des stratégies nationales et provinciales de réconciliation afin d'assurer le soutien nécessaire du gouvernement aux collectivités concernées par la décision sur le choix du site;

- » Intégrer la *Politique sur la réconciliation* dans le processus d'évaluation du rendement professionnel afin de promouvoir une appropriation interdépartementale, et inclure un rapport sur cette intégration dans le rapport annuel sur la réconciliation;
- » Cocréer et soutenir des projets d'apprentissage immersif du savoir autochtone dans la région hôte;
- » Collaborer à l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre pour le stockage à long terme des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible, qui tiendra compte des enseignements tirés du processus de réconciliation et du savoir autochtone.

2026

- » Collaborer avec les collectivités autochtones afin d'établir des lignes directrices sur la façon dont l'agentivité de notre mère la Terre devrait éclairer le travail de la SGDN;
- » Élargir la trousse d'outils sur la réconciliation pour poursuivre notre cheminement d'apprentissage interne en matière de réconciliation;
- » Créer en collaboration avec l'équipe des relations gouvernementales un plan de mise en oeuvre d'une stratégie de réconciliation nationale et provinciale qui intègre la décision relative au choix du site.

Les actions et la reddition de comptes en matière de réconciliation seront essentielles à la réussite de la SGDN. Afin de s'assurer que la réconciliation est bien intégrée à notre structure organisationnelle et que l'appropriation de l'objectif de la réconciliation est partagée dans l'ensemble de l'organisation, les mécanismes de reddition de comptes suivants seront mis en place pour compléter la politique et la stratégie de réconciliation :

- Un groupe de travail interne sur la réconciliation, qui se réunira chaque trimestre, sera constitué.
- Des plans de mise en oeuvre des efforts de réconciliation seront élaborés annuellement.
- Des comptes rendus seront présentés semi-annuellement au Conseil des aînés et des jeunes.
- Des comptes rendus seront présentés trimestriellement au Conseil d'administration, au Conseil consultatif et au comité exécutif.
- Un rapport annuel sur la réconciliation sera préparé par un examinateur tiers et mis à la disposition du public.

La *Politique sur la réconciliation* a pour but d'influencer la prise de décision, de renforcer les partenariats et de promouvoir la prise de mesures favorisant la réconciliation au sein de l'ensemble de la SGDN. Au fur et à mesure que la SGDN progressera dans l'application des systèmes de connaissances autochtones et dans l'alignement de ses activités sur le savoir autochtone, la connexion entre les intelligences du coeur et de la tête deviendra de plus en plus importante pour remplir les engagements liés aux politiques sur le savoir autochtone et la réconciliation. La *Politique sur la réconciliation* de la SGDN a permis aux membres du personnel et à l'organisation en général de faire des progrès substantiels à court terme. Il s'agit maintenant de permettre et de soutenir la réalisation des aspects les plus complexes de la réconciliation pendant que l'organisation poursuit son évolution.

**Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :**

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmco.ca
Site Web : nwmco.ca

   @LaSGDN
 /company/nwmocanada

© 2023 Société de gestion des déchets nucléaires

